

## ANNEXE 3

### Le rôle de la conscience morale

Analyse de Sœur Geneviève Médevielle. Source : croire.com

« La conscience est le lieu où s'exprime la dignité de l'être moral. »

La conscience morale n'est pas un absolu. Elle ne peut se comparer à un instinct qui éviterait la réflexion, l'information, le débat, la prudence et le discernement. La liberté de conscience est liée à la recherche de la vérité.

### Qu'est-ce que la conscience ?

Répondre à cette question brutalement posée suppose qu'on s'intéresse à l'usage que nous faisons du mot dans le quotidien de nos vies. Car s'il y a problème de définition, c'est que le mot se rencontre dans un grand nombre de phrases et d'expressions dans lesquelles il reçoit un très grand nombre de sens différents. Un premier sens peut faire référence à la connaissance de quelque chose, comme dans les expressions : « Je prends conscience de », « J'ai conscience de », « Je suis conscient de ». Conscience dit alors connaissance, clarté ou simplement pensée d'une chose en soi ou hors de soi.

Un deuxième sens, psychologique, se rencontre dans les usages suivants : « Entrer dans notre conscience », « Perdre conscience », « Être inconscient de ». Notons que, dans ces cas, on peut parler de perte, de disparition d'un

sentiment plus ou moins confus, mais sensible, d'une présence à soi et au monde. Alors que le premier groupe d'expressions témoignait de ce qui est présent en notre esprit, ce deuxième ensemble pose la question philosophique de savoir si nous avons toujours conscience de ce dont nous avons conscience.

Les philosophes ont bien mis en évidence que la conscience réflexive a ses limites. Freud nous a enseigné que certains contenus de la conscience, ceux qui forment la vie psychique inconsciente, restent par nature inaccessibles

### « J'ai ma conscience pour moi ! »

Reste un troisième sens, celui de la conscience morale, qu'on rencontre dans les usages suivants : « Es-tu bien conscient de ce que tu engages ? », « J'ai mauvaise conscience », « J'ai ma conscience pour moi », « avoir la conscience tranquille », « avoir un cas de conscience », « agir en son âme et conscience ». La conscience fait alors référence à l'expérience de la responsabilité.

« Être inconscient », c'est agir au mépris de la prudence, dans l'ignorance des risques

qu'on court ou fait courir aux autres.

La conscience, dans ces cas, joue le rôle d'une instance de jugement ou de justification en lien avec une capacité d'intelligence et de liberté.

Or, reconnaissons-le, le recours à la conscience est de nos jours bien paradoxal. D'un côté, il semble qu'on n'a jamais fait autant appel à la conscience pour justifier les positions éthiques adoptées. Au nom d'une morale où chacun cherche l'épanouissement de sa responsabilité et de sa liberté, le recours à la conscience témoignerait en faveur d'une maturité éthique de nos contemporains, capables de discernement en situation pluraliste.

Chacun, en conscience, semble pouvoir trouver des critères justes et bons pour se décider à agir éthiquement. Chacun, pour justifier ses actes, peut dire : « J'ai ma conscience pour moi ! » D'un autre côté, il n'est pas certain qu'en faisant appel à la conscience, nos contemporains aient l'idée que cette conscience morale soit constitutivement conscience universelle de ce qui est bien et de ce qui est mal en soi.

## ANNEXE 3 (SUITE)

### Chercher à connaître la vérité

Ce sont ces questions sur les risques et les ambiguïtés de la conscience morale moderne qui expliquent la position nuancée, voire méfiante, de l'Église catholique vis-à-vis de celle-ci. D'un côté, la tradition chrétienne tient ferme que la conscience est bien ce lieu où s'exprime éminemment la dignité de l'être moral. Vatican II a fait un exposé clair et concis dans *Gaudium et spes*, au paragraphe 16, de qu'il faut entendre par conscience : « Au fond de sa conscience, l'homme découvre une loi, qu'il ne se donne pas à lui-même, mais à laquelle il doit obéir, et dont la voix, qui l'appelle sans cesse à aimer et à faire le bien, et à éviter le mal lorsqu'il le faut, résonne à l'ouïe intérieure : "Fais ceci, évite cela". » Le ton est le même chez le pape Jean-Paul II : « Aucune autorité humaine n'a le droit d'intervenir dans la conscience de quiconque. La conscience est le témoin de la transcendance de la personne, même en face de la société, et, comme telle, elle est inviolable. [...] Nier à une personne la pleine liberté de conscience, et notamment la liberté de chercher la vérité, ou tenter de lui imposer une façon particulière de comprendre la vérité,

cela va contre son droit le plus intime » (1). Mais si la conscience est ce lieu d'origine de la moralité, au plus intime de nous-mêmes, n'oublions pas la réserve apportée un peu plus loin par Jean-Paul II : « Cependant la conscience n'est pas un absolu qui serait placé au-dessus de la vérité et de l'erreur ; et même sa nature intime suppose un rapport avec la vérité objective, universelle et égale pour tous, que tous peuvent et doivent chercher. » Autrement dit, s'il y a liberté de conscience, c'est pour la vérité. Il ne suffit donc pas de dire à l'homme : « Obéis toujours à ta conscience. » Il est nécessaire d'ajouter immédiatement : « Demandetoï si ta conscience dit le vrai ou le faux, et cherche, sans te lasser, à connaître la vérité » (2). La conscience est donc liée à d'autres références qu'elle-même. La conscience a besoin de guides. Voilà qui peut être partagé avec beaucoup de nos contemporains. N'oublions pas que la conscience, telle que nous l'avons vue fonctionner chez les dissidents des pays de l'Est dans les années 70, ne saurait être de l'ordre de l'opinion et de l'arbitraire. Sinon, quelle serait sa force d'obligation et

d'attestation ? À partir de là, même si les époques moderne et contemporaine ont connu une véritable révolution dans la définition de la conscience morale, l'opinion, de plus en plus répandue, selon laquelle la conscience serait aujourd'hui la simple façade d'un nihilisme ou d'un relativisme moral exacerbés, n'est pas juste. Certes, la conscience morale ne fonctionne plus à la manière des sources morales dont la théologie chrétienne a fourni les modèles. Mais reste, dans le témoignage des dissidents, la question de l'accès à la vérité et de l'intégrité d'une vie qui en dépend. Demeure le problème de la fragilité de la conscience. Car la conscience, ordonnée à la vérité, ne devrait pas se tromper. Or l'expérience la plus courante lui apporte des démentis. En fait, c'est une méprise que de penser que la conscience morale, spontanée, agirait comme par instinct et pourrait éviter la réflexion, l'information, le débat et le discernement. On peut être responsable de son erreur, notamment quand on néglige de développer ses connaissances morales, d'examiner les circonstances de l'action, ou lorsqu'on se laisse guider par paresse, précipitation

## ANNEXE 3 (SUITE)

ou passion. C'est pourquoi on ne peut pas évoquer la conscience morale sans parler de sa formation. La conscience a besoin de guides : lecture sérieuse de l'Écriture, tradition, expérience partagée avec la communauté croyante, écoute des frères, information... Nous ne pouvons être excusés d'une faute commise par ignorance que si nous avons fait ce qui est en notre pouvoir pour éclairer notre action. La conscience est en nous le témoin et l'organe de la vérité et du bien. Elle en a les promesses. Elle ne peut pas se dispenser de les rechercher. Elle se construit dans le dialogue. Il est difficile pour nos contemporains de juger de l'errance de la conscience dans un monde pluraliste, parce qu'ils sont incapables de reconnaître unanimement une vérité partagée et atteignable par tous. Pourtant, plus que jamais, face à l'individualisme radical qui mène à un respect sans faux quand il abandonne l'individu à lui-même, il nous faut

tenir que la conscience se construit dans le dialogue. Elle se détruit et se pervertit dans l'isolement social. Sans dialogue, il n'y a pas de chance pour une universalisation de nos conduites comme signe que nous sommes compagnons de la même humanité. C'est pour cette raison que le théologien protestant américain H. Richard Niebuhr décrivait l'expérience de la conscience morale comme « une conversation ». Une conversation qui ne saurait faire fi des situations et de la temporalité, et qui oblige à expliciter ses raisons et à les soumettre à la critique des autres. Par ce travail, la conscience peut se trouver fortifiée, confirmée ou transformée par la médiation d'autrui. Que la conscience puisse se laisser éduquer par cette vie de relation entre les êtres se défend d'autant plus théologiquement que Dieu est pour le chrétien « moins l'autre extérieur à toute relation que Celui qui, du dedans même de la démarche

humaine, contribue à son bien-fondé et donne le goût de s'avancer dans l'aventure de la communication » (3). Là est sans doute une conviction essentielle du chrétien qui devrait lui permettre de comprendre pourquoi l'Église, tout en tenant à l'éminente dignité de la conscience personnelle, renvoie chacun au discernement en communauté.

(1) Jean-Paul II, « Message pour la Journée de la Paix », *La Documentation catholique*, n° 2020, 20 janvier 1991, p. 54.

2) Jean-Paul II, Audience générale du 17 août 1983, *La Documentation catholique*, n° 1860, 16 octobre 1983, p. 937.

3) Paul Valadier, *Éloge de la conscience*, Seuil, 1994, p. 168.

Sr Geneviève Médevielle, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris ; août 2009